



Séance du 28 novembre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

47 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. May Guerraoui, François Strauss, Thomas Buchanan, Jean-Yves Tharin, Nicolas Rosat, Cédric Morier, Valéry Mäder-Santschy, Raffaella Vitelli.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 31 octobre 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté à l'unanimité, 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président annonce les résultats du deuxième tour des élections des États du 12 novembre 2023. Le taux de participation s'est élevé à 39,65 % sur les 2116 électeurs inscrits. Un résultat surprenant est apparu, avec une égalité parfaite de 410 voix pour MM. Broulis et Mahaim. Le dépouillement a été rapide grâce à la numérisation des bulletins uniques.

Il informe également que ce soir une nouvelle configuration est testée avec de grandes tables pour améliorer le confort des conseillers et la qualité des présentations. Un code wifi individuel a été transmis à chaque conseiller pour se connecter au wifi de l'Aula du Château. Ce même code est également valable pour les autres bâtiments de la Commune.

Un modèle pour les rapports de commission a été préparé par le bureau et est disponible sur l'espace réservé de la Commune.

Il communique à nouveau qu'une soirée d'information aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 20h sur le rôle des conseillers et le fonctionnement du Conseil communal. Cette soirée est organisée par MM. Nicolas Rosat et Christian Streit.

Finalement, il rappelle la fondue du Conseil qui aura lieu le mardi 5 décembre 2023 à l'Esplanade à Aubonne.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis d'Urgence no 15/23 – Remplacement des fenêtres et des luminaires LED du collège du Cœur du Chêne

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 192'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments scolaires et parascolaires », compte N° 9281.18 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Alexandre Liardet, François Strauss, Nicolas Pulfer, Evelyne Lenoble, Mathieu Félix. Suppléants : Daniel Blanchard, Raffaella Vitelli.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Philippe Cretegnny questionne l'urgence de ce préavis et demande à quelle échéance la commission doit présenter son rapport. De plus, il interroge la Municipalité sur la période à laquelle les défauts ont été constatés. M. le Syndic Yves Charrière explique qu'il y a une urgence en raison des fenêtres qui commencent à tomber. Il souligne l'importance de remplacer les fenêtres pendant les vacances de Pâques, avant l'arrivée des températures printanières. Il confirme que l'idéal est d'agir dans les meilleurs délais, mais que la décision est maintenant entre les mains de la commission du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 16/23 – Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 108'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs (compte n°9282.02 du bilan).

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Christian Streit, Florence Widmer, Verena Gubler, Marc Perrenoud, Tetyana Samsonenko. Suppléants : Catherine Berger, Dan Rapin.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 17/23 – Transformation du bâtiment de la place du Marché no 8

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 4'800'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à effectuer un amortissement non planifié à l'issue des travaux si la valeur des travaux et du bilan initial est supérieure à la valeur fiscale. Le montant de l'amortissement étant la différence entre ces deux valeurs

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Fabien Bettens, Alain Biedermann, Matthieu Gétaz, Luc-Olivier Suter, Diane Bonny. Suppléants : Nicolas Rosat, Catherine Moret Neyroud.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 18/23 – Transformation du bâtiment de la Petite Ecole en vue de l'accueil parascolaire

Mme la Municipale Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude de la transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir ce montant en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage) ou en cas d'abandon ou de refus du projet par un amortissement extraordinaire

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Suzanne Auchlin, Marlène Matos Mendes, Claude Ioset, Ancilla Tétaz, Pieter Volgers. Suppléants : Thomas Buchanan, Johann Frain.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Luc-Olivier Suter demande à la commission d'établir un lien entre ce dossier de transformation du bâtiment de l'école ménagère et le projet de construction de la future salle de gymnastique du Château.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Rapports des commissions - Préavis no 13/23 – Aménagements sportifs extérieurs au Chêne

M. Charles Gabella donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. Yves Meylan qui donne lecture du rapport de la commission des finances.

La commission demande l'amendement suivant, soutenu par la commission des finances :

« En lieu et place de l'installation de Street Work prévue dans le préavis, la commission propose de réaliser un Street Workout plus conséquent d'une surface d'environ 120 m2 avec les installations nécessaires et suffisantes pour cette activité. La commission propose de localiser cette activité à côté de la place de jeux du Chêne, en remplacement des engins de fitness dont certains sont défectueux et les autres peu utilisés.

La commission demande dès lors d'accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 50'000.- pour la réalisation d'un Street Workout d'environ 120m2 »

Par conséquent, la commission chargée d'étudier ce préavis, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accepte le crédit d'investissement de CHF 418'900.00
- accorder selon l'amendement déposé, un crédit d'investissement supplémentaire à hauteur de Fr. 50'000.- pour la réalisation d'un Street Workout d'environ 120 m2
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02

La commission émet également un vœu, celui de prévoir, ad minima, des bordures solides d'une hauteur d'environ 1.2m sur les 4 côtés du Mini Pitch.

M. le Municipal Nicolas Suter prend la parole et souhaite tout d'abord remercier la commission pour leur enthousiasme dans ce projet. Il précise cependant que la remarque présente dans le rapport, à savoir "Est-ce un problème de faire 2 mises à l'enquête ?", n'émane pas de lui. Il informe que la Municipalité est ouverte à discuter de l'amendement. Cependant, étant donné qu'il s'agit de deux endroits distincts, il confirme qu'il y aura effectivement deux mises à l'enquête, et que les délais pour chacune seront différents.

Ce à quoi M. Charles Gabella confirme que la commission ne souhaite pas retarder le projet proposé.

Concernant le vœu émis par la commission, il est accepté par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission et son amendement.

Mme Kirsti de Mestral s'interroge sur le niveau de bruit attendu. Elle mentionne que le bâtiment de l'école servira de protection contre une partie du bruit, mais elle souhaite des informations concernant la situation vers la place de jeux. M. Charles Gabella lui répond en confirmant qu'il y aura certainement un peu de bruit, mais il insiste sur le fait que l'emplacement reste idéal pour les jeunes malgré cela. M. le Municipal Nicolas Suter intervient en disant que les jeunes font déjà un peu de bruit à cet endroit. Les nouveaux éléments proposés n'ajouteront pas de bruit supplémentaire, et il s'agit d'une cour d'école où un peu de bruit est toléré. De plus, il mentionne que la période de mise à l'enquête offrira l'opportunité aux citoyens d'exprimer leur avis à ce sujet.

M. Daniel Blanchard demande s'il existe un risque que le projet d'amendement ne soit pas réalisable à l'emplacement envisagé. M. Charles Gabella lui répond par la négative.

M. Alexandre Liardet interroge pourquoi les 60m² proposés par des professionnels ne sont pas jugés suffisants et pourquoi il est proposé d'envisager une surface supérieure. M. Charles Gabella indique qu'il s'agit d'une nouvelle discipline sportive comportant un éventail d'exercices insuffisant dans les installations proposées. Les athlètes peuvent exécuter des figures jusqu'à une hauteur de 2 à 3 mètres, ce qui nécessite un espace d'environ 10 mètres sur 12 mètres, avec une bande prévue d'environ 2 mètres à 2,50 mètres. Il est souligné qu'à Etoy, les installations disponibles offrent une superficie de 250 m². Il met en avant le risque que si l'espace est trop restreint, il ne sera pas utilisé, donc il serait préférable de ne rien entreprendre.

Mme Florence Widmer réagit en soulignant que les professionnels chargés de l'installation ne sont souvent pas les utilisateurs finaux de celle-ci et ne possèdent pas forcément le recul nécessaire pour évaluer leur attrait.

M. Alexandre Liardet souhaite être rassuré sur la pratique du Street Workout, à savoir qu'il ne comprend pas la présence de trottinettes ou de skates, afin d'assurer un environnement silencieux pour cette pratique sportive. M. Charles Gabella lui confirme qu'il s'agit d'une pratique silencieuse et dans l'air du temps.

Mme Evelyne Lenoble demande depuis quand les installations existent à Etoy. Mme Florence Widmer lui répond qu'elles sont installées depuis 8 ans.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'amendement au vote. L'amendement est approuvé à une large majorité avec 2 non et 3 abstentions.

Le président soumet ensuite le préavis municipal au vote. Le préavis no 13/23 – Aménagements sportifs extérieurs au Chêne est accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

M. le Municipal Nicolas Suter remercie encore une fois les deux commissions et se réjouit de pouvoir bientôt mettre ce projet à l'enquête.

8. Rapport de la CoFIN – Préavis no 14/23 – Rapport accompagnant le budget 2024

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2024 faisant apparaître Fr 41'256'900.—aux dépenses, Fr. 39'577'100.—aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'679'800.--.

M. le Municipal Laurent Auchlin présente l'amendement de la Municipalité :

1. Augmentation la ligne budgétaire N° 220.422100 de Fr. 75'000 pour passer à Fr. 290'000.—
 2. Création d'une ligne budgétaire de Fr. 110'000. -- sous le numéro 410.316100 (Locations pour services communaux) pour le montant de la location et des charges fixes (conformément aux normes comptables sur les communes, nous ne comptabilisons actuellement pas de loyers internes pour l'ensemble de l'administration communale puisque nous sommes propriétaire des locaux)
 - o Création d'une ligne budgétaire de Fr. 49'900. -- sous le numéro 410.314100 (Entretien des locaux) pour la participation aux aménagements des locaux.
 - o Création d'une ligne budgétaire de Fr. 10'000. -- sous le numéro 410.314100 (Entretien des locaux) pour les frais de déménagements et d'installations du service technique.
- Au final, le budget 2024 présente un excédent de charges de Fr. 1'774'700.- (Fr. 1'679'800 présenté) et une marge d'autofinancement négative de Fr. 75'500 (+ 19'400.- présenté)

M. Philippe Creteigny remercie la Municipalité pour sa clarté et appuie son amendement.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission et son amendement.

M. Daniel Blanchard demande s'il n'est pas un peu prématuré de relouer des locaux pour les services techniques dès l'année prochaine et s'il ne faudrait pas attendre 2025. M. le Syndic Yves Charrière souligne qu'il s'agit d'une opportunité d'un local à un prix raisonnable qui peut accueillir les services techniques. Il mentionne que si la commission du préavis no 17/23 venait à décider de vendre le bâtiment, il serait nécessaire de trouver un nouvel emplacement pour

les services techniques. Cette situation représente clairement une opportunité, et retarder cette décision serait une mauvaise économie.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'amendement au vote. L'amendement est approuvé à une large majorité avec 3 abstentions.

Il soumet ensuite le préavis municipal au vote. Le préavis no 14/23 – Rapport accompagnant le budget 2024 est accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur vote de confiance et la commission des finances pour leur flexibilité.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (21%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (68%). Modernisation contrôle accès Salto (78%). Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire (94%). Suite procédure approbation PACom (47%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (33%). Etude globale mobilité (44%). Aménagements routiers chemin des Allobroges (0%). Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur (0%). Acquisition groupes électrogènes STEP et eau (3%).

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 20'009'250. --.

Il présente ensuite les différents véhicules commandés en 2023.

Mme la Municipale Catherine Zweifel rappelle les événements à venir pour la période de Noël à Aubonne, Montherod et Pizy. Les différents moments conviviaux du Calendrier de l'Avent sont disponibles sur le site de la Commune.

Elle évoque également la cérémonie de remise du Prix d'Aubonne qui s'est tenue le 25 novembre 2023 pour honorer Mme Verena Gubler. Grâce notamment au Chœur de l'Usine à Gaz, cet événement fût un succès chaleureux et très convivial.

Mme la Municipale Sandra Linder présente le lauréat du MEP, à savoir Comamala Ismail, Architectes SARL Delémont. Les points forts de ce projet ont été notamment l'insertion dans le site, le volume minime de terrassements, la qualité spatiale, le respect du programme fixé, la mise en valeur du site avec l'accès à la maison de l'équarisseur, et la possibilité d'utiliser une partie du secteur en dehors des périodes d'ouverture de la piscine.

Elle informe que l'ASSAGIE a adopté des nouveaux statuts le 15 novembre 2023. Les étapes à venir seront l'adoption par les Conseils communaux et généraux de toutes les communes membres, à savoir qu'il y aura donc prochainement un préavis.

Elle communique également l'adresse du nouveau site internet du groupe forestier (GFS – www.saubrette.ch). Du bois de feu peut y être acheté.

M. le Municipal Nicolas Suter communique que le parking public des Vergers du Poyet. Actuellement doté de 100 places, il est inclus dans le plan de quartier des Vergers du Poyet, qui a été légalisé en 1992 et qui prévoyait 200 places publiques. Il est probable qu'au cours de l'année prochaine ou suivantes, un projet soit soumis à l'enquête pour développer la deuxième partie des Vergers du Poyet. La Municipalité souhaite s'associer à ce projet pour la création d'un deuxième parking public, en raison de la longue liste d'attente pour le premier parking et de la nécessité de libérer les rues de la Commune de certains véhicules. Cette première annonce indique simplement que la Municipalité est en discussion avec les propriétaires dans ce projet. Il est prévu qu'un préavis soit présenté en début d'année prochaine pour ce projet et son financement.

M. le Syndic Yves Charrière évoque le sujet moins populaire des contrôles des durées de stationnement, notant que les véhicules se garent de manière anarchique et que les limites de temps autorisées sont fréquemment dépassées. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de pression à ce sujet, mais avec l'arrivée d'un troisième ASP (agent de sécurité publique), il est désormais nécessaire d'agir. Une campagne est en cours pour traiter ce problème.

Il communique également qu'il y a un recours concernant la zone réservée en Vieille Ville. Cette zone a été soumise à enquête, légalisée, mais une société souhaite maintenant contester cette décision. Ce recours est adressé au Conseil communal, étant donné que c'est ce dernier qui a validé la légalisation de cette zone. Formellement, il incombe au président du Conseil de signer une procuration, pour donner mandat à l'avocat de la Commune afin qu'il puisse agir au nom de cette dernière devant la cour de droit administratif et public.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Questions, vœux et divers

Mme Valérie André demande si les monuments resteront éteints comme l'année précédente. Elle suggère, le cas échéant, d'éclairer au moins les escaliers de la Maison de Ville ainsi que le Château. En réponse, M. le Syndic Yves Charrière admet ne pas avoir de détails précis sur les économies générées par l'extinction des lumières du Château, mais il prend en compte sa suggestion.

M. Alexandre Liardet s'exprime sur les décorations de Noël installées à l'entrée de la ville qui sont selon ses sources quelque peu démodées et enfantines.

M. Nicolas Pulfer donne des détails sur les diverses animations prévues pour la journée spéciale Aubon'Noël du 16 décembre 2023, organisées par la SDA en collaboration avec les

commerçants. La journée commencera à 14h avec une séance de cinéma gratuite et se poursuivra au Château vers 16h avec différentes activités pour les petits et les grands.

M. Claude Ioset rebondit en précisant qu'il y aura également la soupe aux pois à Montherod lors de la tournée du Père Noël ce jour-là.

M. Philippe Cretegy revient sur le préavis no 01/22 concernant le Chemin des Mulets et les informations données par la Municipalité lors du dernier conseil. Il pose trois questions concernant le dépassement du budget. La première concerne la justification initiale du dépassement en raison de la zone de protection S2 des sources de l'Eglise, mentionnée dans le préavis. Il demande ce qui a été ajouté par rapport à l'étude initiale pour entraîner ce dépassement. Sa deuxième question porte sur la répartition du dépassement par rapport aux fonds de réserve destinés à amortir cet investissement. Il souhaite savoir comment cette répartition sera effectuée. Enfin, sa troisième question aborde l'interprétation de l'article 103 du règlement du Conseil communal. Il s'interroge sur la conformité de la procédure suivie, notamment après l'épuisement du crédit initial et l'obligation de communication écrite au Conseil pour toute dépense supplémentaire, soumise ensuite à son approbation. M. le Municipal Laurent Auchlin prend note de ses questions et y reviendra lors du prochain conseil.

M. Luc-Olivier exprime le souhait de savoir si les conseillers seront tenus informés des résultats et des analyses effectuées concernant le dossier du MEP. En réponse, M. le Syndic Yves Charrière mentionne que le Conseil communal avait approuvé un mandat d'étude parallèle qui est maintenant terminé, pour aboutir à la sélection d'un lauréat avec un projet en perspective. La Municipalité a pris en compte les observations formulées lors du Conseil communal pour établir les différents critères de ce projet. Ce dernier entre maintenant dans une deuxième phase, impliquant les étapes SIA, de l'avant-projet, jusqu'à la mise à l'enquête. C'est à ce stade que toutes les questions pratiques devront être abordées. De plus, Mme la Municipale Sandra Linder intervient pour expliquer que la proposition de l'école ménagère était plus satisfaisante que le projet soumis par le MEP, ce critère ayant été inclus dans les exigences imposées.

M. Charles Gabella demande des informations sur l'avancement du projet d'extension des salles de classe sur le site du Château. En réponse, Mme la Municipale Sandra Linder mentionne que cette question était intégrée dans le projet du MEP et qu'ils sont actuellement en train de travailler sur ce projet pour permettre l'accueil des élèves de 5 à 8P au Château. Les démarches entreprises sont similaires à celles pour l'école ménagère, avec l'intention de présenter un préavis au printemps 2024.

M. Claude Ioset pose trois questions sur le Chemin Lucien Chevallaz. Il souhaite connaître la date prévue pour l'achèvement de la dernière couche manquante. Il interroge également sur la suppression de la signalisation d'impasse une fois les travaux terminés. De plus, il demande si une extension de la zone à 50 km/h jusqu'au bout du chemin serait envisageable. M. le Municipal Nicolas Suter lui répond que la couche manquante sur le Chemin Lucien Chevallaz sera posée au printemps, lorsque les températures seront plus propices. Il précise que le panneau signalant l'impasse est temporaire. Quant à la demande concernant la limitation de

vitesse à 50 km/h, il explique que cette question est à l'étude actuellement, mais qu'il n'y a pas encore de réponse définitive.

M. Pieter Volgers intervient sur le sujet de la campagne contre le stationnement abusif des véhicules et mentionne que dans sa rue, ce problème est particulièrement présent les week-ends, perturbant parfois la sortie des parkings. Il s'informe donc sur la possibilité des contrôles durant ces périodes. En réponse, M. le Syndic Yves Charrière précise que le planning des contrôles englobe les samedis, les dimanches et les nuits.

Le président clôt la séance de Conseil communal à 22h32 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 30 janvier 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Véronique Kobler

Président

Secrétaire